



CONGO
N'EST PAS
A VENDRE



LE CONGO
N'EST PAS A VENDRE

CAHIER DES CHARGES AU GOUVERNEMENT SAMA LUKONDE

MAI 2021

PREAMBULE

La République Démocratique du Congo traverse une crise d'une grande ampleur : crise à la fois politique, économique et humaine, mais aussi d'ordre juridique et social. Une crise de dimension sans précédent et inacceptable, qui se manifeste avant tout tragiquement et de façon flagrante par la souffrance, les difficultés énormes et l'appauvrissement continu de la très grande majorité de notre peuple, aussi bien dans les zones occupées par les groupes armés que dans la partie sous contrôle de Kinshasa.

Le peuple congolais n'a qu'un seul rêve possible et raisonnable, celui d'un Congo démocratique, celui de vivre libre et de s'organiser pour satisfaire ses besoins fondamentaux.

Pour réaliser ce rêve, il faut un effort vigoureux de toutes les forces vives de progrès pour éduquer, organiser et mobiliser la population. Ce qui permettra de constituer, à travers les multiples épreuves, une force populaire capable d'en finir définitivement avec toutes les formes de domination et d'agression, de gagner et de consolider une paix durable, de reprendre le processus de démocratisation, de reconstruire et de développer notre pays.

Parmi les principaux obstacles qui se dressent contre nos rêves de développement et le progrès social, il y a le grand fléau de la corruption dont le coût est énorme :

- **Général** : fragilité de l'Etat (incapacité généralisée à répondre aux attentes de la population ainsi qu'à ses propres besoins institutionnels);
- **Politique** : incapacité de l'Etat de fonctionner et stigmatisation du Congolais ; instabilité des institutions
- **Juridique** : notion théorique de la protection du citoyen avec quasi-impossibilité d'obtenir justice, transformation de la police en institution judiciaire et magistrature avec pouvoir judiciaire constitutionnelle sur papier ;
- **Moral** : inversion des valeurs morales qui déplacent les frontières de la honte ;
- **Economique** : pertes colossales de recettes de l'Etat et abus dans l'affectation des ressources ;
- **Social** : dégradation des infrastructures sociales ;
- **Sécuritaire** : conflit qui a couté plus de 6 millions de vies, et armée et police complètement désorganisées, etc.

L'investiture du nouveau gouvernement est une occasion pour notre consortium de prendre au mot le Chef du Gouvernement qui a affirmé sa volonté et bien avant lui celle du Chef de l'Etat de lutter contre la corruption.

Nous avons voulu lui rappeler à travers un cahier des charges nos revendications maintes fois exprimées en nous focalisant sur les thématiques ci-après :

- Les finances publiques ;
- Les ressources naturelles ;
- La nécessaire réforme de notre système bancaire ;
- L'Energie ;
- La protection des lanceurs d'alerte et la sauvegarde de la liberté d'expression.

Après 60 années d'indépendance, nous devons cesser de faire porter à d'autres le lourd fardeau de nos turpitudes. Nous devons nous assumer, dépasser nos querelles partisanes et égoïstes, nous devons dans une introspection réelle, reconnaître nos insuffisances et nos faiblesses pour mieux nous armer contre toutes les forces négatives qui entravent l'amélioration de la gouvernance dans plusieurs secteurs dont nous n'avons choisi que cinq à titre illustratif, pour interpeller notre gouvernement à travers le présent cahier des charges.

Si par malheur les gouvernants qui se succèdent les uns après les autres jusqu'à Monsieur SAMA LUKONDE continuent à boucher les oreilles face aux recommandations d'amélioration de la gouvernance qui fusent de toutes part, l'accentuation du sous-développement continuera, la déchéance morale et la régression intellectuelle donneront libre cours à l'obscurantisme.

Nous devons éradiquer le fléau de la corruption, éradiquer la pauvreté absolue, et impulser grâce à l'amélioration de la gouvernance dans tous les secteurs, un développement basé sur la mobilisation des forces productives nationales et l'éducation scientifique de nos populations.

I. LES ASPECTS LIES A LA GOUVERNANCE DANS LE DOMAINE FINANCES PUBLIQUES

De manière générale, la société civile depuis 2014 a relevé les faiblesses globales ci-après dans la gouvernance budgétaire :

- Une budgétisation non exhaustive. Les délais accordés aux Ministères techniques pour la présentation de leurs propositions restent toujours trop courts ;
- Une budgétisation irréaliste et non crédible. Sur des prévisions de mobilisation des recettes de 11 milliards de dollars en 2020, ce sont à peine 3,7 milliards qui ont été réalisés ;
- Des dépenses irrationnelles. Entre 2017 et 2019 par exemple, les dépenses courantes qui représentent 66,4% du budget ont été exécutées à 91% tandis que les dépenses en capital qui représentent en prévision 33,6% du budget n'ont été exécutées qu'à 9% ;
- Une budgétisation déconnectée des politiques publiques : le processus de programmation/budgétisation souffre d'un manque d'ancrage du Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ;
- Une budgétisation déconnectée de la lutte contre la pauvreté, il revient d'après les différentes revues des Objectifs Millénaires pour le Développement (OMD) et Objectifs de Développement Durable (ODD) retenus dans les quatre piliers de PNSD que très peu de ces objectifs ont pu être atteints ;
- En rapport avec le New Deal, la principale leçon tirée est celle d'une budgétisation désarticulée ne permettant pas une convergence des efforts, actions et programmes vers la résolution de la fragilité et la marche vers la résilience.
- Le non-respect de la procédure d'encaissement et de décaissement des fonds, selon les chaînes des recettes et des dépenses ;
- Le dépassement des allocations budgétaires des institutions et ministères de souveraineté, au détriment des ministères à caractère social et économique ;
- Trop de régimes fiscaux spéciaux (exonérations, taux particuliers, exemptions, etc.) appliqués aux personnes physiques et morales ; ce qui influe négativement sur le niveau de mobilisation des recettes publiques ;
- Le déficit de suivi et de contrôle par le Parlement, l'Inspection Générale des Finances et la Cour des Comptes, dans l'exécution du budget ;
- La disparité entre les données de la Direction Générale de Reddition des Comptes (DGRC) et les états de suivi budgétaire produits et publiés par le ministre du Budget.

Une gouvernance budgétaire assise sur des telles faiblesses n'a permis ni de créer des richesses ni d'améliorer les conditions sociales de la population, et encore moins d'être susceptible de rendre effective la décentralisation, telle que prévu par la Constitution. Elle place difficilement le pays sur la voie vers l'émergence.

Par conséquent, les recommandations ci-après sont suggérées :

1. Au Gouvernement d'une manière générale

- L'affirmation du monopole de la production des imprimés de valeur et administratifs accordé à l'Hôtel des monnaies et le faire respecter ;
- L'interconnexion d'une part de la Banque centrale du Congo avec les régies financières nationales et services d'assiette et d'autre part les assujettis /contribuables avec les régies financières et les services d'assiette, de manière à ce que la situation des finances publiques soit connue au jour le jour ;
- Le strict respect du budget tel que voté par le Parlement ;
- La rationalisation du volume des exonérations accordées aux sociétés et entreprises, pour réduire le taux des dépenses fiscales inconsidérées et s'assurer du suivi de l'atteinte des objectifs des exonérations aux investissements à savoir par la création d'emplois et la relance de l'économie nationale ;
- L'évaluation de manière participative de la mise en œuvre de la perception de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), pour prendre et mettre en œuvre des mesures correctives susceptibles d'engranger les recettes qui en proviennent ;
- La lutte efficace contre la corruption, l'évasion fiscale et le détournement des deniers publics ;
- Les sanctions des contrevenants à la Loi, à tous les niveaux.
- Le financement des campagnes de civisme fiscal et leur organisation en collaboration avec les organisations de la société civile ;
- La publication dans le site des Ministères concernés, de la liste exhaustive des exploitants des ressources naturelles (énergie, forêt, mines, hydrocarbures...), par province, avec notamment la superficie exploitée, le volume d'activité, la production vendue ou exportée, le prix de location ou d'amodiation, le potentiel, etc.

En ce qui concerne les dépenses :

- La rationalisation des dépenses du cabinet ministériel et des institutions pour permettre la bonne exécution des dépenses des secteurs pro pauvres ;
- Le respect de l'utilisation des crédits selon les lignes budgétaires, tout en priorisant les dépenses d'investissements ;
- La maîtrise de l'effectif des agents affectés aux Ministères ;

2. Aux ministères des Finances et du Budget de manière particulière

- L'application stricte des chaînes des recettes et des dépenses ;
- Le renforcement des mécanismes de contrôle interne pour s'assurer qu'à chaque dépense le montant plafond ne soit pas dépassé et que chaque recette publique soit canalisée vers le compte général du trésor public ;

- La limitation au strict minimum du seuil accepté des dépenses exceptionnelles et la prompte régulation ; le respect des procédures en la matière et leur régulation sans traîner.

3. Aux Régies financières sous impulsion et encadrement du Ministère des Finances

- Le développement des mécanismes pour recouvrer le maximum des recettes ;
- La mise en place des mesures fiscales qui avaient été arrêtées dans la Loi de Finances en adoptant notamment des arrêtés, et diligenter des audits etc. ;
- Le renforcement du contrôle interne ;
- L'organisation de contrôle a priori, après taxation, lors de l'ordonnancement et a posteriori, sur pièces ou sur place ;
- L'uniformisation de visa d'entrée en RDC pour lutter contre la fraude aux frontières ;
- La rationalisation des exonérations ;
- La projection d'une interconnexion de leurs différents services et concrétiser le projet de télé-déclaration et de télépaiement ;
- La sanction des agents qui enfreignent à la loi à tous les niveaux ;
- L'intensification de la sensibilisation, le recensement et le recouvrement de l'impôt forfaitaire à charge des micro-entreprises au titre d'IBP en impliquant les Autorités des Provinces et des Entités Territoriales Décentralisées et la Société Civile, pour maximiser le recouvrement de cet impôt ;
- Le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale par des contrôles réguliers et approfondis;
- L'intensification de la campagne de sensibilisation sur l'émission obligatoire de la facture par les assujettis à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), pour maximiser le recouvrement des impôts ;
- L'intensification de la campagne sur le civisme fiscal, en y impliquant la Société Civile, pour maximiser le recouvrement des impôts.

4. Par rapport aux contrôles, le Gouvernement doit veiller à les réhabiliter tous :

- Entreprendre les actions urgentes liées à la mise en application de la loi organique sur la cour des comptes notamment ;
- Réhabiliter et renforcer les contrôles administratifs ;
- Renforcer le travail de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics (DG CMP) ;
- Réhabiliter et renforcer toutes les Inspections dans les Ministères (ESU, EPST, Mines etc.)

5. Au Parlement nous demandons :

- Le renforcement de contrôle de l'exécution de la loi des finances en interpellant les membres du Gouvernement, des institutions et des services publics ;
- L'exploitation à bon escient le projet de Loi de Reddition de Comptes et les observations de la Cour des Comptes y relatives ;
- La poursuite et la sanction des personnes impliquées dans le non-respect des procédures ;
- L'adoption de la bonne exécution du budget comme critère de bonne gouvernance dans l'évaluation du Gouvernement.
- L'inclusion des prêts d'infrastructures liés au projet 'minerais-contre-infrastructures' dans la planification et l'exécution du budget et dans la reddition des comptes

6. *Notre apport comme Société Civile :*

Nous allons accompagner le gouvernement de manière ci-après :

- La collaboration avec le Gouvernement dans l'organisation des campagnes de civisme fiscal ;
- L'organisation des audits sociaux dans les projets ayant reçu des financements internes ou externes ;
- La Vulgarisation de la loi de finances promulguée, celle sur la reddition des comptes ;
- La multiplication du contrôle citoyen à tous les niveaux.

Nous allons demander à la population :

- De tirer les conséquences de la non prise en compte de manière effective des besoins sociaux dans la prévision et l'exécution des budgets de l'Etat et d'exiger des comptes aux dirigeants actuels avant tout renouvellement des mandats ;
- De poser, lors des élections à venir un vote capable d'amener le pays vers un changement vivement souhaité pas tout le monde.

II. LES ASPECTS LIES A LA GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES

1. Transparency de passation des marchés dans le secteur minier et pétrolier

Depuis le début de la privatisation du secteur extractif, les meilleurs titres miniers et pétroliers ont systématiquement été octroyés de gré-à-gré alors que le cadre légal exige des appels d'offre afin d'attirer des investisseurs qui ont la capacité technique et financière pour mettre en valeur les richesses du pays, et afin de permettre à la république de négocier les accords en position de force.

Ainsi, nous recommandons aux ministres des mines, des hydrocarbures et du portefeuille :

- De commanditer une enquête générale sur l'octroi des contrats pétroliers et miniers ces dix dernières années et d'évaluer l'opportunité d'annuler les contrats qui s'avèrent avoir été conclus dans des conditions frauduleuses.
- D'enquêter en particulier sur
 - o Les trois flux de royalties que la Gécamines a cédé à Dan Gertler entre 2011 et 2017, qui représentent un manque à de gagner de plus de 200.000 par jour
 - o La mise en œuvre du projet de collaboration minerais-contre-infrastructures (dit "contrat chinois"), notamment les dépenses d'infrastructures et leur remboursement par l'exploitation minière de Sicomines.
- De poursuivre l'effort de publication des contrats et de constituer une équipe qui possède la compétence juridique et économique pour une telle évaluation.
- En cas de nouvelles privatisations, de respecter strictement les conditions compétitives de passation des marchés à travers l'appel d'offre public pour les blocs pétroliers et projets miniers relevant du portefeuille de l'Etat pour attirer les investisseurs fiables.

2. Procédure de nomination des mandataires publics et renforcement de mécanisme de contrôle au sein des entreprises publiques

Ces vingt dernières années, aucune des sociétés du portefeuille de l'Etat dans le secteur extractif n'est parvenue à se relever et à devenir un moteur de changement et une source de fierté pour le pays. Cela est en grande partie dû à la nomination de mandataires publics sur base de critères politiques plutôt que de compétence technique. Pourtant, après la transformation des entreprises publiques en société commerciale, la nomination doit intervenir après avoir lancé un processus de recrutement transparent et compétitif (appel à candidature publique). La loi sur la gestion du portefeuille de l'Etat prévoit que tout mandataire signe un contrat en début de mandat où devraient être stipulés les critères de performance vis-à-vis les prestations des mandataires seront évaluées proportionnellement au résultat réalisé.

Nous recommandons ainsi au ministre du portefeuille de :

- Procéder à une évaluation urgente de la performance des mandataires de la dernière décennie, en commençant par ceux qui ont une ancienneté et donc une responsabilité accrue pour l'état actuel des entreprises du portefeuille, et en ciblant tout d'abord les entreprises qui gèrent les plus importants actifs (Gécamines, Sonahydroc, SOKIMO, SNEL).
- Initier de contrôle juridictionnel, politique et administratif au sein des entreprises publiques puis lancer des poursuites en justice des mandataires publics qui ont détourné les recettes du portefeuille de l'Etat et/ou qui ont signé des contrats opaques et léonins privant l'état de moyens substantiels.

- Pour le futur, mettre fin au système de patronage parmi les mandataires des entreprises publiques en favorisant les procédures de recrutement public et compétitives qui favorisent la compétence et la redevabilité, et la signature de contrats de performance avec des indicateurs de succès réels.
- Faire respecter les procédures de désengagement de l'Etat lorsqu'une entreprise étatique souhaite céder un actif, notamment en impliquant le conseil des ministres conformément à la loi sur le désengagement de l'Etat.

3. Fonds Minier pour les générations futures

Le Code minier révisé prévoit que 10% de la quotité de la redevance minière soient réservés au Fonds Minier (FOMIN), et ce au bénéfice des générations futures. Or la grande majorité des recettes destinées au FOMIN ne lui revient pas. En plus, le Gouvernement ILUNKAMBA a utilisé une partie importante des recettes du FOMIN pour des besoins autres que ceux signalés dans les missions définies dans le décret de 2019 régissant le FOMIN. Contrairement aux règles budgétaires en finances publiques, le gouvernement sortant s'est notamment servi du fonds pour couvrir des charges publiques et d'autres dépenses courantes et ce au détriment des générations futures. Jusqu'à présent, la gestion du fonds échappe à tout contrôle juridictionnel, parlementaire, et administratif.

Nous recommandons ainsi au gouvernement

- D'adopter toutes les mesures nécessaires pour rendre opérationnel le FOMIN afin de collecter en toute transparence les redevances dues au FOMIN
- De s'assurer que l'argent soit effectivement alloué au bénéfice des générations futures

4. Dotation pour le développement communautaire

La dotation minimale de 0,3% sur le chiffre d'affaires des entreprises minières pour le développement communautaire est un nouveau flux dans le code minier révisé qui se justifie par le faible développement à la base dans les zones minières.

Jusque-là, l'absence d'un arrêté interministériel et d'un manuel de procédure bloque la perception et la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières pour les communautés locales. La confusion persistante entre le ministère de mines et des affaires sociales prive les communautés locales affectées par les projets miniers de plusieurs dizaines de millions en dotations, contrairement au vœu du législateur.

Le ministère des mines et affaires sociales doivent impérativement finaliser le manuel de procédure pour la gestion des 0.3% du chiffre d'affaires pour permettre le développement communautaire.

5. Utiliser l'Initiative de Transparence dans l'Industrie Extractive (ITIE) comme outil de redevabilité et de lutte contre la corruption dans le secteur extractif

L'ITIE pourrait réduire le manque actuel de redevabilité au niveau de la perception et de la gestion de revenus extractifs et réduire les pratiques de corruption, notamment en fournissant des informations de propriété effective, sur les procédures d'octroi des contrats et des licences, des recettes générées et de leur destination. L'ITIE encourage le débat des parties prenantes autour des questions de transparence des revenus générés par les entreprises extraïant les minéraux, le gaz et le pétrole. Après plusieurs années de gouvernance déficiente au sein des structures de l'ITIE, de nouvelles nominations présentent une opportunité de relance dont le nouveau gouvernement devrait s'approprier.

Nous recommandons à tous les ministres siégeant au Comité Exécutif de l'ITIE :

- De veiller à ce que les informations publiées dans le cadre de l'ITIE soient complètes, véridiques et faciles d'accès au grand public
- D'utiliser les données générées pour des analyses rigoureuses des principaux défis de gouvernance dans le secteur afin d'y remédier
- D'encourager un débat public sur base des données afin de garantir que les recettes générées par le secteur extractif soient suffisantes et soient bien gérées
- D'étudier l'opportunité d'intégrer d'autres secteurs des ressources naturelles, notamment le secteur de l'électricité hydraulique et solaire, dans l'ITIE

III. LES ASPECTS LIES A LA GOUVERNANCE DU SECTEUR BANCAIRE

Le secteur bancaire congolais est, à ce jour, extrêmement fragile, et on dira même dangereux pour le reste du monde, pour les raisons suivantes :

1. L'identification des clients personnes physiques et morales : Il est aujourd'hui difficile, si pas impossible, pour une banque de pouvoir véritablement identifier un client personne physique pour la simple raison qu'il n'existe pas à ce jour une carte d'identité nationale. D'autres pièces, généralement peu fiables et facilement falsifiables telles que la carte d'électeur, une attestation de perte de pièces, un permis de conduire, etc., sont disponibles sur le marché parallèle à des coûts dérisoires. Ce problème est fondamental et rend l'exigence du Know Your Client (KYC) extrêmement difficile. Bien entendu, cela impacte également la création et l'identification des entreprises locales. La RDC est l'un des rares pays où une personne physique et/ou morale non-résidente peut ouvrir et détenir un compte sans une vérification rigoureuse.

Nous recommandons donc à Banque Centrale du Congo

- Mettre en place un mécanisme d'identification des personnes physiques et morales par la banque centrale du Congo.

2. Lutte contre le blanchiment des capitaux : Dans la plupart des banques, les dispositifs de lutte contre le blanchiment des capitaux et le suivi des comptes des personnalités politiques sont quasi inexistant. Les outils d'alerte et de suivi sont très faibles, et dans la plupart des cas manuels, il n'existe à ce jour aucune base de données centralisée et accessible à tous. Les employés les plus confrontés aux risques de blanchiment d'argent (agents en charge de l'ouverture des comptes, gestionnaire des comptes, chargé des opérations, etc.) ne sont pas ou peu formés sur ces questions et ne peuvent donc pas anticiper et percevoir les possibles fraudes.

Nous recommandons donc à Banque Centrale du Congo et au gouvernement

- Renforcer le contrôle et la conformité notamment en dotant des moyens financiers, matériels et humains à la CENAREF
- Renforcer les capacités des agents commis aux postes de conformité et contrôle interne

3. La Banque Centrale du Congo : Le système de contrôle des banques existant est faible mais également corrompu, sinon la plupart auraient des sérieux problèmes vu les innombrables et énormes retraits et dépôts non justifiés en cash. Malheureusement, la BCC elle-même viole les règles en effectuant des décaissements important en liquides au bénéfice des créanciers de l'Etat.

Et pourtant, il existe une cellule nationale des renseignements financiers (CENAREF), placé sous la tutelle du ministère des Finances, qui a pour mission de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Toutefois, sa marge de manœuvre est très réduite. Il faudrait la rendre véritablement autonome en la détachant complètement de la sphère politique, puisque ce sont ces mêmes acteurs politiques/publics qu'elle est supposée surveiller. Par ailleurs, cette cellule ne dispose pas de moyens humains, financiers et logistiques pour être suffisamment efficace.

Nous recommandons donc au gouvernement

- Dépolitisier les nominations au sein de la CENAREF et de la BCC
- Organiser des concours pour le recrutement des acteurs clés de ses institutions
- Exiger la redevabilité des gestionnaires de ses institutions chaque semestre.

4. La bancarisation de l'ensemble de l'administration publique (y compris le fisc)

Il est impératif et urgent de bancariser toutes les transactions financières concernant l'administration publique congolaise en général ainsi que toutes les transactions

fiscales en particulier afin d'éviter la circulation d'importantes sommes liquides pour des raisons de traçabilité et d'inclusion financière.

Nous recommandons ainsi au gouvernement:

- La création d'une synergie entre la Banque Centrale du Congo, les banques commerciales, les Impôts (DGDA, DGI, DGRAD, DGRK, ...), le secteur minier, le secteur immobilier, la Justice congolaise, la Police et tous les services spécialisés nationaux et internationaux.

5. Règlementation de change inappropriée et complaisante

Procéder à la révision de la réglementation de change du 28 mars 2014 en ce qui concerne particulièrement la circulation des monnaies étrangères sur le territoire national. La limite de 10.000 dollars américains devra être réduite et limitée à l'équivalent de 2.500 dollars américains **avec une application stricte**.

IV. LES ASPECTS LIES A LA GOUVERNANCE DANS SECTEUR DE L'ENERGIE

Le pays souffre d'un taux d'accès à l'électricité cruellement bas. La SNEL ne parvient pas à améliorer sensiblement ses services ni à étendre sa zone d'opération. Pour y remédier, la loi sur l'électricité de 2014 visait à libéraliser le secteur afin d'attirer des capitaux frais et étendre le réseau. Toutefois, cette réforme reste inachevée et insuffisamment encadrée.

1. Retards dans la réforme du secteur énergétique

De manière générale, la société civile a depuis la libéralisation du secteur énergétique en 2014 relevé les faiblesses globales ci-après dans la gouvernance du secteur :

- Le manquent de volonté politique de finaliser les textes réglementaires pour assurer une application exhaustive de la loi ;
- En dépit de la volonté du président de la république d'améliorer le taux d'accès à l'électricité, le budget de l'Etat n'inclut pas une ligne conséquente d'investissement axée sur l'atteinte de cette objectif ;

Ainsi, nous recommandons au Ministre de l'Energie et des Ressources Hydrauliques :

- La finalisation des textes réglementaires du secteur pour une application exhaustive de la loi ;
- La budgétisation conséquente pour des investissements permettant d'améliorer le taux d'accès à l'énergie

- D'allouer un budget à l'Agence de Régulation du secteur de l'Electricité (ARE) pour assurer son opérationnalisation et son indépendance pour limiter les risques de corruption et les conflits d'intérêt dans le secteur de l'électricité, en décourageant notamment le financement des missions de descentes sur terrain de l'ARE dans les provinces par les entreprises de l'électricité
- D'Installer les bureaux déconcentrés de l'ARE et ANSER dans les provinces et les ETDs pour faciliter le travail sur terrain.

2. Transparence dans l'octroi des nouvelles concessions dans le secteur de l'électricité

Depuis la libéralisation du secteur et la privatisation de la SNEL, le gouvernement n'a pas clarifié le statut des barrages existants et de définir notamment ce qui relève du portefeuille de la SNEL et ce qui appartient directement à l'Etat. Nous constatons par ailleurs une faible transparence dans l'octroi des nouvelles concessions et l'opacité dans le développement du projet INGA 3. Dans certains cas, nous avons détecté des propriétaires suspects dans les nouveaux projets libéralisés. Ainsi, une entreprise privée dénommée CONGO MANAGEMENT avec une propriété réelle difficile à retracer, représente les intérêts de l'état dans le projet Hydroélectrique de BUSANGA. La société civile considère cette cession comme étant illégale car au détriment des intérêts du pays et de sa population.

L'opacité actuelle de l'étendue du portefeuille de l'Etat et du statut de l'appareil de production, transport et distribution favorise des dérives en cas de désengagement de l'Etat, et certaines des premières privatisations montrent d'importantes faiblesses en matière de gouvernance.

Ainsi, nous recommandons au Ministre de l'Energie et des Ressources Hydrauliques :

- De clarifier d'urgence le statut des barrages existants et de définir notamment ce qui relève du portefeuille de la SNEL et ce qui appartient directement à l'Etat.
- De récupérer les parts de la République dans Busanga cédées illégalement à une société écran par l'ancien régime ;
- D'enquêter sur et de rendre publique la propriété réelle de Congo Management et des autres concessions allouées dans le secteur de l'électricité ;

V. LES ASPECTS LIES A LA PROTECTION DES LANCEURS D'ALERTE ET LA SAUVEGARDE DE LA LIBERTE D'EXPRESSION

1. Adoption de la loi sur les lanceurs d'alerte

De nombreux lanceurs d'alerte congolais dénoncent depuis plusieurs années les activités illicites dont ils ont connaissance.

Non-reconnus par les textes législatifs, les lanceurs d'alerte risquent leur vie au Congo et subissent des représailles professionnels ou judiciaires afin de tenter de mettre fin à la corruption qui règne dans le pays :

- Jean-Jacques Lumumba, qui a dévoilé les détournements de fonds effectués par les proches de Kabila, fut menacé avec une arme à feu et forcé à quitter son pays.
- Expert en évaluation de diamants bruts dans la ville de Mbujimayi, Claude Mianziula a dénoncé les malversations qui prenaient place au sein de la MIBA et passé conséquemment 55 jours en prison.
- Gradi Koko et de Navy Malela ont dénoncé les mauvaises pratiques de leur banque, Afriland First Bank, dévoilant les activités illicites de Dan Gertler et sont aujourd'hui réfugiés en Europe et condamnés à mort par le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa.

Le Président Tshisekedi a affiché la volonté d'adopter une loi de protection des lanceurs d'alerte en décembre 2020. Toutefois, les cadres juridiques de protection de ces derniers sont pauvres. Seules quelques dispositions, notamment dans le cadre du droit du travail, s'appliquent. Elles ne les protègent que contre le licenciement. Le processus législatif pour la loi promise par le Chef de l'Etat ne semble pas avoir débuté. Dans l'état actuel de la loi, le lanceur d'alerte n'est pas invité à contribuer à la lutte anti-corruption mais plutôt à se taire.

2. Statut et impacts de l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC)

Une Agence de prévention et de lutte contre la corruption (APLC) est créée en mars 2020. Les résultats de cette agence se font attendre. De plus, seul son décret présidentiel de création prévoit de protéger les auteurs et sources des plaintes. Cependant, les mesures concrètes de protection prévues ne sont pas précisées et restent inexistantes dans le cadre législatif.

3. Protection des lanceurs d'alerte et des organisations qui les assistent

Les lanceurs d'alerte ne sont pas les seuls à être menacés et attaqués. Les organisations de la société civile en payent les frais. L'Observatoire de la Défense Publique (ODEP) a été poursuivi en justice pour diffamation par un ex-ministre en RDC. PPLAAF et Global Witness ont fait l'objet de menaces, d'intimidations et d'une campagne de diffamation à la suite de leurs révélations sur Gertler. Des membres du CNPAV ont été confrontés à des menaces juridiques et sécuritaires de tout genre.

Ces organisations assurent le rôle de l'État en protégeant physiquement et juridiquement les lanceurs d'alerte. L'État doit assumer son rôle et mettre en place le dispositif nécessaire pour que les lanceurs d'alerte se sentent protégés.

Recommandations au Gouvernement pour accroître la protection des lanceurs d'alerte et des autres acteurs de la société civile qui les accompagnent

- Assurer la protection personnelle de tous les acteurs du processus de lancement d'alerte, y compris les lanceurs d'alerte, leurs familles, les organisations de la société civile, les aides juridiques et la presse.
- Protéger toutes les alertes, quel que soit le domaine. Le seul critère doit être l'intérêt public. En particulier, ne pas s'arrêter à la corruption mais prendre en considération l'environnement, la protection de la santé ou encore des violations des droits de l'homme.
- Protéger juridiquement contre toute forme de représailles, en adoptant une définition large avec une liste non exhaustive : protection contre les mesures de représailles dans un cadre professionnel (licenciement, perspectives de promotion annulées, baisse de salaire etc.), protection dans un cadre personnel et protection contre les représailles juridiques.
- Prévoir un accès pour les futurs lanceurs d'alerte à un mécanisme de signalement interne et externe. Si le lanceur d'alerte peut croire raisonnablement que le signalement interne ne produira aucun effet, ou pire, qu'il permettra l'effacement de preuves, cette condition préalable ne doit plus être exigée.
- Accorder un budget et des ressources pour la protection physique des lanceurs d'alerte, permettant d'assurer entre autres la protection de l'identité du lanceur d'alerte, contre toute forme de représailles, discrimination ou désavantage, contre toute action en justice
- Préciser quelles sont les compétences de l'APLC en matière de protection de lanceurs d'alerte. Préciser la procédure à adopter par l'Agence, du signalement à la potentielle divulgation des informations. Lui accorder le budget et les ressources humaines suffisantes pour travailler efficacement sur les alertes. Ses compétences doivent comprendre les compétences de recevoir, d'enquêter et de gérer les plaintes de traitements injustes du lanceur. Elles doivent être prévues par un texte législatif et non juste par un décret présidentiel.
- Étayer un guide à suivre pour les entreprises en cas de lancement d'alerte.
- Autoriser les lanceurs d'alerte à avoir accès à la procédure en cours et rendre accessible les différents travaux une fois la procédure terminée.

- Prévoir des sanctions civiles voire pénales en cas de divulgation de l'identité du lanceur d'alerte ou de tout élément permettant son identification, de mesures de représailles ou de menaces à son encontre.
- Assurer une promotion du phénomène du lancement d'alerte au sein de l'entreprise, de l'organisme public par ces derniers et par l'État.
- Former les magistrats et les fonctionnaires publics à analyser l'alerte lancée et son contexte, protéger les individus concernés et à tirer les conclusions de la nouvelle loi.

PRESENTATION DU CNPAV

Description de l'organisation

Le Congo n'est pas à vendre « CNPAV » est la première coalition de lutte anticorruption en République Démocratique du Congo regroupant tant des organisations non gouvernementale congolaises qu'internationales. Cette coalition a vu le jour en décembre 2018 sous l'initiative de 15 organisations soucieuses de promouvoir la bonne gouvernance, la transparence et la redevabilité des décideurs considérant la corruption comme la principale cause de la pauvreté en RDC.

La vision de l'organisation est de contribuer à la construction d'un Congo fondé sur les valeurs universelles de transparence, de redevabilité et de la bonne gouvernance.

Sa mission

Les organisations qui portent la campagne Le Congo n'est pas à vendre sont convaincus que le fléau de la corruption n'est pas une fatalité et sont prêtes à continuer un combat constant et systématique pour renverser la donne. Les porteurs de la campagne se sentent appelés à travailler ensemble sur base de l'engagement de chacun, de la confiance réciproque, et de la complémentarité et de solidarité entre les membres, afin de faire le contrepoids à un système d'antivaleurs rampant.

En ciblant des dossiers emblématiques dans plusieurs domaines clefs, et en travaillant en synergie pour éléver la voix dans tous les forums pertinents tant en RDC qu'à l'étranger, les organisations souhaitent donner un signal fort à ceux qui s'adonnent à des pratiques de corruption pour qu'ils soient interpellés pour rendre compte et, si les preuves sont réunies, punis ou sanctionnés.

Leadership

Grâce à son plaidoyer, le CNPAV a réussi susciter un débat public sur la grande corruption liée au pillage des ressources naturelles en RDC, sur le rôle néfaste de certains hommes d'affaires sulfureux, sur la trahison de l'élite politique congolaise complice des sociétés multinationales.

A la suite du travail de CNPAV, beaucoup d'autres forces sociales se sont jointes à son plaidoyer pour permettre aux communautés de base de devenir le moteur, les acteurs et les bénéficiaires du combat impulsé par le CNPAV

Depuis le lancement de la campagne le « Congo n'est pas à vendre » en décembre 2018, nous avons pu réaliser quelques actions phares :

- 1) La campagne pour la baisse du prix du passeport qui est passé de 185 Usd dollars à 99 Usd dollars : Il était question de demander au gouvernement congolais de baisser le prix du passeport, d'ouvrir une enquête sur les soupçons de corruption qui pèsent sur la société belge Semlex et les proches du président Kabil. Sous le leadership du CNPAV 51 congolais et 3 organisations non gouvernementale ont porté plainte contre la société belge Semlex au tribunal de Bruxelles, 22 citoyens congolais avaient également porté plainte contre l'Etat congolais au tribunal des commerces.
- 2) La campagne pour la réhabilitation de la Cour des comptes : il est question de demander au gouvernement d'allouer des ressources nécessaires à cette institution afin de permettre un contrôle efficace des finances publiques et de sensibiliser différentes couches de la population sur l'importance de la Cour des Comptes.
- 3) La campagne ressources naturelles : il est question de dénoncer les contrats signés en défaveurs de la RDC sur fonds de corruption dans le secteur minier congolais. Cette campagne a abouti la publication d'un rapport intitulé « des milliards perdus » qui estime les pertes enregistrées et avenir dans la pluparts des contrats signés entre la RDC et des entreprises liées à l'homme d'affaires Dan;
- 4) Le plaidoyer pour l'audit de la Ceni, en ce qui concerne les élections de décembre 2018

Contact

E-mail : corruptiontuerdc@gmail.com
Site internet : www.corruptiontue.org
Twitter : [@corruptiontue](https://twitter.com/@corruptiontue)
Facebook : [@corruptiontue](https://facebook.com/@corruptiontue)
Tél : [+24381 197 1984](tel:+243811971984)